



## Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale  
7 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Deuxième Commission

#### Compte rendu analytique de la 2<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 octobre 2005, à 10 heures

*Président* : M. Wali ..... (Nigéria)

### Sommaire

Déclaration du Président

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Débat général

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-53274 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Déclaration du Président**

1. **Le Président** dit qu'au Sommet mondial de 2005, les États Membres sont convenus de plusieurs mesures importantes à exécuter intégralement et rapidement, et ont réaffirmé le rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de promouvoir la coopération internationale en faveur du développement. La vitalité du partenariat mondial pour le développement a été illustrée par l'engagement, pris lors du Sommet, de mettre en œuvre pour 2006 des stratégies de développement nationales intégrées, visant à réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international et à augmenter l'aide publique au développement ainsi que par le fait que l'Union européenne a fixé des dates fermes pour atteindre l'objectif de 0,7 % d'aide publique au développement. Un autre pas important a été l'élaboration du plan d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés.

2. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour conclure rapidement le Cycle de négociations de Doha pour le développement. L'écart est très grand entre l'engagement politique pris à cet égard et la volonté de faire les concessions qui donneraient une impulsion majeure au processus. La sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se tiendra, à Hong Kong, sera la dernière occasion de conclure le Cycle avant la fin de 2005.

3. La Commission se penchera sur un certain nombre d'autres questions exigeant une attention particulière, notamment les problèmes d'endettement et de dette extérieure des pays qui n'appartiennent pas au groupe des pays pauvres très endettés, le financement du développement, la mondialisation et l'interdépendance ainsi que les migrations internationales. La Commission souhaitera peut-être aussi adopter des résolutions qui prépareront le terrain des dialogues de haut niveau sur le financement du développement et sur les migrations internationales et le développement, qui auront lieu pendant la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

4. De nombreux points à l'ordre du jour de la Commission, tels que la promotion de la femme, l'élimination de la pauvreté et le rôle du secteur privé pour ce qui est d'atteindre les objectifs du Millénaire

pour le développement, devant faire l'objet d'une approche transversale, le Président propose que soient organisées avec la Troisième Commission des réunions informelles pour renforcer la compréhension mutuelle de ces questions.

### **Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales**

5. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que le Sommet mondial a été l'occasion de réaffirmer la foi dans le système multilatéral et d'exprimer un engagement résolu en faveur du programme de développement des Nations Unies. Le Sommet a affirmé le rôle essentiel des conférences et réunions au sommet des Nations Unies, pour ce qui est de dégager une conception élargie du développement, d'arrêter des objectifs communs, de dynamiser la politique et les programmes de développement à tous les niveaux et de donner une orientation aux activités du système des Nations Unies. Parmi les éléments du Document final du Sommet mondial qui intéressent particulièrement la Commission, figure en premier lieu l'obligation pour tous les États d'adopter et de commencer à mettre en œuvre des stratégies nationales de développement visant à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. En deuxième lieu, les dirigeants du monde entier ont réaffirmé lors du Sommet leur engagement en faveur du partenariat mondial pour le développement, convenu dans le cadre du Consensus de Monterrey. En troisième lieu, il a été décidé au Sommet que la promotion du plein emploi et de la possibilité pour chacun d'avoir un travail digne et productif serait un objectif central des politiques macroéconomiques et des stratégies nationales de développement. En quatrième lieu, le Sommet a réaffirmé que l'égalité des sexes est essentielle pour faire progresser le développement et s'est dit résolu à intégrer les questions de parité des sexes dans les programmes et les stratégies politiques, économiques et sociales. En cinquième lieu, le Sommet a été l'occasion de renouveler les engagements en faveur du développement durable, notamment pour ce qui est des questions se rapportant à l'eau, aux établissements humains, à la biodiversité, à la désertification et au changement climatique. En sixième lieu, le Sommet a décidé de renforcer les capacités de l'ONU en matière de maintien, de rétablissement et de consolidation de la

paix et produit un schéma directeur pour la création d'une commission de consolidation de la paix, chargée d'assurer un engagement plus durable et plus cohérent de la communauté internationale dans les situations d'après conflit.

6. En outre, lors du Sommet, les États Membres sont parvenus à un accord sur certains aspects essentiels de la réforme de l'ONU, en particulier le renforcement du Conseil économique et social. Dorénavant, celui-ci sera chargé d'analyser, au niveau ministériel, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement, d'organiser une réunion de haut niveau sur la coopération internationale pour le développement chargée d'examiner les tendances en la matière, et de renforcer sa capacité à réagir plus efficacement à l'évolution économique, sociale et environnementale et aux crises humanitaires. Enfin, le Sommet a réaffirmé la responsabilité centrale que la Charte confie au Conseil en matière de coordination du système des Nations Unies.

7. S'agissant du financement du développement, un certain nombre de mesures visant à intensifier la coopération Sud-Sud ont été proposées lors du Sommet. L'aide publique au développement devrait passer de 80 milliards de dollars des États-Unis en 2004 à 130 milliards en 2010 et l'aide à l'Afrique subsaharienne devrait doubler et passer, au cours de la même période, de 25 à 50 milliards de dollars par an. L'augmentation de l'aide ne doit cependant pas se limiter à la remise de dettes, à l'assistance technique et à l'aide humanitaire et l'aide d'urgence. Il faut aussi, comme il est recommandé dans *La situation économique et sociale dans le monde, 2005*, acheminer l'aide publique au développement par les budgets des pays bénéficiaires. La réalisation des promesses d'aide ainsi que des principes et objectifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement constituerait un progrès décisif de la coopération internationale, notamment pour l'Afrique subsaharienne. Un autre succès a été l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés décidé lors des réunions annuelles des institutions de Bretton Woods. En résumé, le Sommet a encouragé les États Membres à prendre d'importants engagements en matière de prise en main d'aide et de dette. Il y a eu progrès également pour trouver des sources novatrices de financement, comme les programmes de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination en faveur de la Facilité de financement internationale ou encore

l'initiative des gouvernements français, brésilien et chilien en faveur d'un fonds de solidarité mondial qui serait financé par un prélèvement de solidarité sur les billets d'avion. Le Consensus de Monterrey a enregistré un progrès supplémentaire avec la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption par un nombre suffisant de pays pour qu'elle entre en vigueur.

8. Ces actions ont apporté un soutien considérable au Consensus de Monterrey et contribué à faire progresser le développement. Elles doivent néanmoins être intensifiées pour avoir un effet majeur. L'allègement de la dette des pays pauvres très endettés mérite certes d'être salué, mais la majorité des pauvres de la planète vivent dans d'autres pays en développement, notamment dans des États à revenu moyen qui, eux aussi, sont lourdement endettés. C'est pourquoi certains participants au Sommet ont souligné l'importance de faire bénéficier de mesures d'allègement de la dette les États à revenu moyen ne figurant pas parmi les pays pauvres très endettés. Par ailleurs, l'aide est souvent assortie de conditions incompatibles avec les stratégies nationales de développement. Comme il est souligné dans la Déclaration de Paris, ce n'est que lorsqu'elle est pleinement alignée sur ces stratégies que le pays bénéficiaire peut se l'approprier et qu'elle est efficace.

9. La croissance de l'économie mondiale a connu un fléchissement sensible en 2005; elle devrait être de l'ordre de 3 % en 2005 et en 2006. Le monde doit faire face à plusieurs difficultés de nature structurelle, telles que l'augmentation du déficit extérieur des États-Unis et les excédents croissants de plusieurs économies d'Asie et d'Europe et de pays exportateurs de pétrole. La récente hausse des prix du pétrole entrave également la croissance à l'échelle mondiale et, en particulier, le progrès économique de nombreux pays en développement. Parmi les autres obstacles éventuels à la croissance, il faut mentionner le ralentissement ou même l'inversion de la tendance à la hausse des prix du logement dans de nombreuses grandes économies ainsi qu'une hausse sensible des taux d'intérêt à long terme et une frilosité des marchés financiers. Cela étant, le climat économique international montre certains signes de bon augure. Les échanges commerciaux internationaux continuent de croître à un rythme soutenu; les marchés financiers mondiaux sont calmes dans l'ensemble et les termes de l'échange se

sont considérablement améliorés pour nombre de pays en développement.

10. La Commission examinera plusieurs questions cruciales liées à la mondialisation, notamment les difficultés rencontrées pour réaliser les objectifs de développement et d'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, l'élimination de la pauvreté et en particulier le rôle central à cet égard de l'emploi, et les questions de développement durable telles que l'efficacité énergétique et les migrations internationales. Enfin, une concertation de haut niveau sur les migrations internationales et le développement aura lieu, dont l'organisation a été confiée à la Commission.

11. **M. Lorenzo** (République dominicaine) dit que son pays est l'un des sept pays pilotes qui, à l'occasion du Sommet mondial, ont présenté un rapport d'évaluation de leurs besoins dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette évaluation a amené la République dominicaine à s'attaquer à des questions de développement pressantes, telles que le manque de moyens et de capital humain, et a permis au Gouvernement de définir les indicateurs et mesures nécessaires pour améliorer la situation. Toutefois, le plus difficile est d'établir une carte de la pauvreté qui permette d'adapter les objectifs nationaux de développement aux besoins des collectivités locales. Il serait utile de disposer de plus amples renseignements concernant les incidences des prix élevés du pétrole sur la réalisation des objectifs et l'importance des évaluations de besoins pour la mise en place de programmes d'action réalistes en matière de stratégies de réduction de la pauvreté et, en général, pour la lutte contre la pauvreté. Il serait utile aussi de savoir comment le principe 10 du Pacte mondial relatif à la corruption affectera le développement durable. Enfin, étant donné la vulnérabilité des îles des Caraïbes aux ouragans et autres catastrophes naturelles, une information complémentaire sur le rôle du Fonds central autorenewable d'urgence en matière de prévention et de secours est nécessaire.

12. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que l'initiative d'évaluation de leurs objectifs entreprise par la République dominicaine et d'autres pays revêt une importance particulière, compte tenu de la décision du Sommet d'utiliser ces évaluations de besoins pour définir les stratégies nationales de réduction de la

pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'ONU et des organismes comme le Programme des Nations Unies pour le développement ont un rôle à jouer dans ce processus. Concernant la question des difficultés éprouvées récemment par les pays importateurs de pétrole, qui se heurtent à des déséquilibres croissants de leur balance des paiements, il y a place pour une coopération plus étroite entre pays producteurs de pétrole et pays importateurs. Toutefois, les pays exportateurs de pétrole connaissent actuellement des limitations de leur capacité de production et leur capacité de raffinage est réduite; une amélioration de cette situation bénéficierait tant aux pays exportateurs de pétrole qu'aux pays importateurs. S'agissant du Pacte mondial, le principe de la transparence est assurément un élément essentiel pour parvenir au développement durable. Enfin, il faudrait un débat plus vaste sur la question de savoir comment renforcer l'efficacité de l'action humanitaire de l'ONU, notamment par le truchement du Fonds central autorenewable d'urgence, pour satisfaire les besoins de pays tels que les pays insulaires des Caraïbes, qui sont particulièrement exposés aux catastrophes naturelles.

13. **M. Al-Ghanim** (Koweït) dit que, malheureusement, un certain nombre de facteurs contribuant à la hausse des prix du pétrole, comme la demande accrue d'énergie, n'ont pas été mentionnés. Les catastrophes naturelles ont également eu un effet sur les prix du pétrole, car elles ont entraîné l'arrêt des activités de plusieurs raffineries. Par ailleurs, depuis un certain temps, nombre de pays développés n'ont pas amélioré leurs moyens de raffinage. Il faut aujourd'hui renouveler ou moderniser les raffineries existantes. On a aussi omis de mentionner les apports des pays exportateurs de pétrole en faveur des pays en développement. Ainsi, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a contribué à raison de 7 milliards de dollars des États-Unis à la promotion du développement des pays à faible revenu.

14. **M. Loizaga** (Paraguay) indique que, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Les institutions, les objectifs de développement et l'intégration dans l'économie mondiale » (A/60/322), l'une des priorités des pays en développement est de mettre à profit leurs échanges pour atteindre leurs objectifs de développement. L'emploi est un autre élément essentiel du développement, qui mérite qu'on s'y intéresse davantage. Il faut de l'emploi productif

pour réduire la pauvreté et promouvoir la santé et l'éducation. L'aide publique au développement ne doit pas être conçue comme une aumône, mais comme un moyen d'améliorer le marché du travail. Il faut mieux définir la relation entre la croissance du commerce et la création d'emplois, laquelle, à son tour, engendre stabilité, démocratie, sécurité et amélioration des conditions de vie.

15. **M. Mansour** (République islamique d'Iran) estime que le représentant du Koweït a souligné à juste titre que la demande internationale d'énergie augmente et que la capacité de raffinage a baissé du fait, notamment, des catastrophes naturelles. Il convient de souligner que la hausse des prix de l'énergie ne concerne pas que le pétrole. En outre, les pays producteurs de pétrole paient des prix élevés pour les technologies qu'ils importent. Les prix du pétrole, certes élevés, sont régis par le marché et échappent donc au contrôle des pays exportateurs d'énergie. Enfin, les difficultés que connaissent les pays en développement importateurs de pétrole du fait des prix élevés de l'énergie ont été atténuées par les 7,4 milliards de dollars des États-Unis alloués par le Fonds pour le développement international de l'OPEP à des fins de développement.

16. **M. Mbayu** (Cameroun), se référant à l'avis selon lequel le Document final du Sommet mondial de 2005 n'a pas répondu aux attentes, souligne que bien des mesures peuvent être prises, dans nombre de domaines cités par le Secrétaire général adjoint. On mentionnera en particulier la nécessité de concrétiser les engagements pris précédemment, l'additionnalité de l'aide publique au développement et la participation des pays en développement aux décisions économiques internationales. La délégation camerounaise recevra avec intérêt les suggestions du Secrétaire général adjoint quant à la voie à suivre pour négocier et formuler des projets de résolution sur cette question.

17. **M. Hackett** (Barbade) dit que de nombreux pays en développement, en particulier parmi les pays à revenu intermédiaire, sont de petites économies, « coincées » entre le service de leur dette et le financement de leur développement. Du fait qu'ils sont contraints d'emprunter sur les marchés internationaux pour financer des projets de développement de base, qu'évitent souvent les investisseurs privés, qui considèrent les risques afférents trop élevés, leur endettement augmente. Le Secrétaire général adjoint ayant indiqué que les institutions de Bretton Woods et

certaines des pays qui ont participé au Sommet attachent de l'importance à l'allègement de la dette, la délégation de la Barbade souhaite connaître l'avis du Département des affaires économiques et sociales quant à l'aide que pourraient recevoir certains pays pour faire face à leur endettement croissant.

18. **M<sup>me</sup> Navarro Barro** (Cuba) dit que les difficultés à axer sur le développement les négociations en cours à l'OMC et les obstacles auxquels se heurtent les pays en développement, tels que les subventions agricoles, viennent contredire l'affirmation du Secrétaire général adjoint selon laquelle les termes de l'échange se sont considérablement améliorés pour un grand nombre de pays en développement. Aussi la délégation cubaine souhaiterait-elle une explication à ce sujet et connaître notamment l'opinion du Secrétaire général adjoint sur ce que seront les résultats des négociations de Doha et sur les questions qui devraient faire l'objet d'un effort accru des pays en développement pour qu'ils obtiennent des résultats qui leur soient favorables en matière de commerce international.

19. **M. Leglise-Costa** (France) dit que le nouvel élan politique imprimé par les objectifs du Millénaire pour le développement, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements de Monterrey en ce qui concerne le financement du développement et les mesures adoptées à l'égard d'objectifs précis comme la lutte contre le sida et l'amélioration de la situation de l'Afrique sont des résultats remarquables qui, dans certains domaines, dépassent presque les attentes. Compte tenu du rôle clef confié aux organismes des Nations Unies s'agissant du développement et de leur réforme, la délégation française souhaite connaître l'avis du Secrétaire général adjoint sur leur financement.

20. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) répond que le Sommet a effectivement joué un rôle de catalyseur pour diverses initiatives dans les domaines de l'aide publique au développement et de la coopération Sud-Sud, de l'application des grands principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (appropriation, alignement et harmonisation) ou encore des mesures relatives à l'endettement des pays pauvres très endettés et à la reconnaissance de l'importance d'un emploi productif.

21. Comme l'ont souligné les représentants du Koweït et de la République islamique d'Iran, la hausse

des prix du pétrole est effectivement due davantage à l'augmentation de la demande qu'à la limitation de l'offre. Cette situation a été aggravée par les catastrophes naturelles récentes et les problèmes de capacité de raffinage évoqués par le représentant de la République islamique d'Iran, mais les initiatives Sud-Sud et celles du Fonds de l'OPEP ont des effets positifs. S'agissant du fardeau de la dette, évoqué par le représentant de la Barbade, la question a fait l'objet d'une analyse détaillée dans *La situation économique et sociale dans le monde, 2005*. Des mesures ont été prises non seulement pour aider les pays pauvres très endettés, mais aussi pour mettre en place des méthodes de restructuration de la dette, telles que l'approche d'Evian, adoptée par le Club de Paris, et les clauses d'action collective encouragées par le FMI. Mais il faut poursuivre le débat pour identifier d'autres modes de restructuration, par exemple un mécanisme institutionnel approprié, dont pourraient bénéficier les petits et les grands pays endettés. Concernant les questions soulevées par le représentant du Cameroun, l'additionnalité de l'aide publique au développement signifie en fait qu'une aide spécifique supplémentaire de l'ordre de 50 milliards de dollars irait chaque année aux pays en développement. L'aide doit s'aligner sur les priorités budgétaires établies par les pays bénéficiaires selon leur processus parlementaire. Pour ce qui est de donner aux pays en développement la possibilité de s'exprimer et de participer aux décisions économiques internationales, un consensus s'est dégagé au sein des institutions de Bretton Woods sur la nécessité de corriger leur sous-représentation, sur le plan tant numérique que sur celui du montant de l'assistance reçue.

22. S'agissant des questions soulevées par les représentants de Cuba et du Paraguay en ce qui concerne le commerce international, la situation s'est en fait améliorée pour nombre de pays en développement qui sont exportateurs nets d'énergie, de matières premières, notamment de minerais et de produits agricoles. Les prix de ces produits se sont relevés, en grande partie du fait de la demande de la Chine, laquelle contribue d'une manière générale à accélérer la croissance économique du monde en développement. Toutefois, on ne peut nier que les négociations commerciales en cours se heurtent à des difficultés que les négociateurs doivent s'efforcer de surmonter, s'agissant, surtout, des subventions, de l'application du traitement spécial et différencié aux pays en développement qui ont besoin d'être protégés

de la concurrence internationale dans des secteurs sensibles mais cruciaux de leur économie et du recours efficace à l'emploi pour réduire la pauvreté. Enfin, la coordination des activités opérationnelles de l'ONU et des activités des institutions spécialisées appelées à jouer un rôle dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement doit relever du Conseil économique et social, conformément à son mandat.

### Débat général

23. **Sir Emyr Jones Parry** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), parlant au nom de l'Union européenne, des pays en cours d'adhésion (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et d'association et des candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Serbie-et-Monténégro et Ukraine), passe en revue les progrès accomplis en 2005 en ce qui concerne les engagements renouvelés dans diverses enceintes d'appliquer les textes issus des grandes conférences organisées sous l'égide de l'ONU, les nouveaux engagements importants pris dans le cadre de diverses réunions consacrées au financement du développement, ainsi que du Sommet de septembre 2005, et les autres accords importants sur le développement durable et les questions relatives à l'environnement, tels que ceux conclus lors du récent sommet. La prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Montréal, traitera de mesures à long terme visant à lutter contre le réchauffement de la planète. Les ressources de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous seront augmentées et les systèmes de santé renforcés afin d'assurer un accès universel à la santé génésique et au traitement du VIH/sida.

24. Compte tenu de ces résultats, la Deuxième Commission devrait axer les travaux de la session en cours sur les domaines où elle peut apporter une valeur ajoutée. L'Union européenne est déterminée à la renforcer et à la revitaliser et à améliorer ses méthodes de travail. Le fait de produire des rapports et des résolutions moins nombreux mais mieux ciblés et de rationaliser l'ordre du jour pourrait améliorer la qualité de ses travaux. Il faudrait tenir moins de longs débats

avec des déclarations préparées à l'avance et davantage de débats plus dynamiques et interactifs.

25. **M. Neil** (Jamaïque), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les données de 2004 et 2005 sur la situation économique mondiale peuvent être interprétées comme le début d'un cycle descendant ou simplement un recul provisoire dû à des ajustements restrictifs à court terme. Après examen de ces données, il relève que l'Afrique a commencé à recevoir l'attention soutenue que justifie sa situation. Des décisions positives ont été prises pour améliorer les résultats économiques, sociaux et politiques grâce à des stratégies et des programmes définis par les Africains eux-mêmes, pour dégager des ressources en combinant annulation de dettes et augmentation de l'aide publique au développement, pour encourager l'investissement privé et pour améliorer la qualité de l'aide. Toutefois, si les politiques et les règles du commerce international étaient davantage axées sur le développement, elles créeraient les conditions nécessaires pour que les exportations africaines contribuent, à la mesure de leur potentiel, au financement du développement de l'Afrique. L'intervenant salue le fait que les besoins et les difficultés propres aux pays les moins développés, aux pays en développement les moins avancés sans littoral et aux petits États insulaires en développement sont davantage pris en considération et que la communauté internationale a réaffirmé sa volonté de s'attaquer d'urgence à ces besoins et difficultés en mettant en œuvre de manière diligente, complète et effective le Programme d'action de Bruxelles, le Programme d'action d'Almaty et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Toutefois, d'autres pays en développement à revenu faible et intermédiaire ont également besoin d'une attention particulière. La difficulté est de traduire cette reconnaissance en décisions concrètes.

26. L'intervenant se félicite des mesures prises pour accélérer les efforts en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment du fait que certains pays développés se sont engagés à respecter un calendrier pour atteindre l'objectif d'une aide publique au développement égale à 0,7 % de leur PIB pour 2015, de la décision du G-8 d'annuler la dette de 18 pays pauvres très endettés et du fait que le G-8 a reconnu que cette mesure devait être étendue aux 20

autres pays de cette catégorie et, enfin, de l'acceptation d'initiatives à effet rapide comme moyen d'obtenir des résultats tangibles et de maintenir l'intérêt et la participation du public.

27. Le Groupe des 77 et la Chine note avec satisfaction que le Sommet mondial a reconnu que les objectifs du Millénaire pour le développement ne couvrent pas tous les objectifs de développement et qu'un grand nombre d'engagements et d'objectifs des diverses conférences et réunions au Sommet sur le développement y ont été renouvelés et réaffirmés. Il faut aussi s'attacher à atteindre ces objectifs. Il est regrettable que l'« ensemble de résultats de juillet » n'ait pas progressé davantage et tout aussi décevant que le Sommet mondial ne se soit pas mis d'accord pour adresser à la réunion ministérielle de l'OMC de Hong Kong un message fort sur la nécessité de respecter la dimension développement du Programme de travail de Doha. Le Groupe des 77 et la Chine renouvellent leur appel en faveur de l'élimination des subventions à l'exportation par les pays développés, d'un accès accru aux marchés pour les produits et services des pays en développement et de la facilitation du transfert de technologie et de connaissances vers les pays en développement grâce à un régime clair de protection de la propriété intellectuelle.

28. En ce qui concerne les questions structurelles et la gestion économique mondiale, l'intervenant souligne qu'il est extrêmement urgent de veiller à ce que tous les pays participent davantage à la prise des décisions économiques. Les institutions de Bretton Woods et l'OMC se sont opposées à tout mécanisme officiel de discussion et de coordination des politiques internationales dans des domaines tels que la finance, le commerce et la réforme de l'architecture financière mondiale, mais la décision du Sommet mondial de tenir tous les deux ans, au plus haut niveau, un forum de la coopération pour le développement, afin d'examiner les tendances de cette coopération au niveau international et de favoriser une amélioration de la cohérence des activités, pourrait servir de point de départ pour une action à cet égard.

29. Il faut que cessent les mesures coercitives unilatérales contre les pays en développement, car elles vont à l'encontre des principes des Nations Unies et du droit international, menacent la liberté du commerce et perturbent l'activité économique internationale. S'agissant de la situation spéciale des pays sous occupation étrangère, il faut, pour améliorer les

conditions de vie de tous les peuples, que la communauté internationale prenne des mesures afin de mettre un terme à cette occupation. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitent un engagement plus marqué en faveur du développement et du renforcement des capacités scientifiques et technologiques des pays en développement et souscrivent à l'appel lancé dans le rapport intitulé « Objectifs du Millénaire » pour une action mondiale en vue d'atteindre cet objectif. Ils espèrent que le Document final du Sommet mondial marquera le début d'un tel effort.

30. La question des migrations doit faire l'objet d'une attention accrue. Il faut notamment s'intéresser aux mesures à mettre en place pour réduire le coût des envois de fonds vers les pays d'origine. Le Groupe des 77 et la Chine sont déterminés à appliquer l'Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre de l'Action 21 et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable. Ils attachent une grande importance aux trois piliers du développement durable et à la nécessité de les traiter de manière intégrée. Préoccupé par la recrudescence des catastrophes naturelles, avec ce qu'elles comportent d'effets destructeurs sur les économies peu développées et vulnérables, l'intervenant appelle la communauté internationale à accroître son aide pour établir des mécanismes visant à prévenir les catastrophes naturelles, à s'y préparer et à en atténuer les effets, notamment grâce à des systèmes d'alerte rapide et à des plans de relèvement et de reconstruction à long terme. Le système des Nations Unies et la communauté internationale devraient collaborer étroitement pour aider les pays touchés ou exposés aux catastrophes naturelles et faire en sorte que leurs gouvernements disposent à temps de renseignements permettant une alerte rapide. Ils devraient également soutenir la mise en œuvre, dans les pays en développement exposés, du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités face aux catastrophes. Le train élémentaire de mesures en faveur du développement, convenu au Sommet mondial de 2005, n'est certes pas à la hauteur du problème, mais le défi est d'achever de mettre au point le plan d'action et de définir les politiques nécessaires à sa mise en œuvre.

31. **M. Akram** (Pakistan) dit que pour que le Document final du Sommet mondial de 2005 ait un sens, il est nécessaire que les objectifs, engagements et politiques sur lesquels se sont entendus les chefs d'État

et de gouvernement se concrétisent. À cet égard, il faut une volonté politique plus forte, notamment pour dégager dans les meilleurs délais le financement nécessaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris en inversant la sortie nette de ressources des pays en développement vers les pays développés, et pour mettre en place des moyens novateurs en vue d'assurer un financement national et international. Des mesures devraient également être mises en place pour favoriser une répartition plus équitable de l'investissement étranger direct entre tous les pays en développement. Il faut espérer par ailleurs que la réunion ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong Kong débouchera sur un certain nombre d'accords répondant aux intérêts des pays en développement, notamment un accord sur une formule de réduction des droits de douane pour les produits non agricoles, qui aboutirait à la suppression rapide des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits pesant sur les exportations des pays en développement, un moratoire sur le recours à des mesures antidumping à l'encontre des pays à faible revenu et un accord sur une date butoir pour la suppression des subventions à l'exportation de produits agricoles, y compris le coton, ainsi qu'un engagement sans équivoque de la part des pays développés à mettre un terme à toutes les autres mesures de soutien.

32. Il faudrait qu'un mécanisme de stabilisation des prix des matières premières soit mis en place et que l'OMC et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) fassent le point de la dimension développement du régime mondial de la propriété intellectuelle. Un accord sur les migrations internationales devrait constituer un élément central de tout système commercial équitable, mais il faut donner aux pays en développement la possibilité de mieux se faire entendre et d'accroître leur participation dans les échanges internationaux, les activités de développement et les institutions financières.

33. La mise en œuvre des décisions issues du Sommet, qui doit être assurée par les États Membres avec, le cas échéant, le concours du Secrétariat ne peut être favorisée de manière systématique que si les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs en matière de développement convenus au niveau international sont définis aussi précisément que possible. À cet égard, le Département des affaires économiques et sociales et le PNUD devraient établir une matrice générale des objectifs de développement,

entités ciblées, indicateurs et protagonistes. Les données devant figurer dans cette matrice seraient rassemblées auprès des organismes des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et d'autres institutions. Pour l'établir et l'améliorer, on pourrait s'inspirer de la base de données relative à l'aide fournie par les donateurs à la suite du tsunami de l'océan Indien et on devrait veiller à ce qu'elle soit axée sur les résultats. Outre la définition et le suivi des objectifs de développement, la mise en œuvre devrait faire l'objet de mesures énergiques au niveau intergouvernemental, par le truchement d'examen nationaux et sectoriels, d'examens de la part du Conseil économique et social et d'une évaluation annuelle à l'occasion d'une réunion de l'Assemblée générale au niveau ministériel.

34. S'agissant des cinq domaines pour lesquels il s'est vu confier de nouvelles responsabilités lors du Sommet de 2005, le Conseil devrait être en mesure de faire le point en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus au niveau international en identifiant les lacunes, faiblesses et réussites, à la fois sur le plan national et au niveau des partenaires de développement, et de formuler des recommandations générales pour faire progresser le processus de mise en œuvre. Il faut trouver une méthode pratique permettant au Conseil d'assumer de manière efficace les fonctions qui sont les siennes, en tant qu'assemblée biennale sur la coopération pour le développement chargée de traiter de la coopération multilatérale, bilatérale et Sud-Sud et de passer en revue l'aide au développement tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Le rôle du Conseil, s'agissant d'appuyer et de compléter les efforts internationaux visant à faire face aux situations d'urgence humanitaire, dépendra de sa capacité à se réunir dans des délais très courts. Outre qu'il permettrait d'assurer la cohérence des politiques, le rôle de coordination du Conseil pourrait contribuer à la réalisation de l'objectif d'un « système des Nations Unies unique », éviter les doubles emplois et les gaspillages de ressources, et répartir les tâches entre les institutions et organisations les mieux à même de les effectuer. Le rôle du Conseil dans le cadre de la Commission de la consolidation de la paix sera d'assurer la cohérence et de veiller au passage sans heurt d'une situation de conflit à une phase d'après conflit et de développement.

35. **M. Denisov** (Fédération de Russie) se félicite du Document final du Sommet mondial de 2005. Cinq ans après le Sommet du Millénaire et trois ans après la Conférence de Monterrey, l'élan politique en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement se trouve ainsi renforcé. À la session en cours, la Deuxième Commission devra concentrer ses efforts sur l'objectif commun, qui est de définir le programme de mise en œuvre des décisions prises lors du Sommet. Toute décision concernant le financement du développement devra être adoptée par consensus. Imposer telle ou telle initiative pourrait nuire à l'efficacité du processus de Monterrey, lequel a été laborieusement mis au point et représente un bon équilibre. Augmenter l'aide publique au développement est un objectif important; la Fédération de Russie s'efforce d'accroître son rôle de donateur dans ce domaine. Cependant, il ne faut pas considérer une augmentation mécanique de l'aide extérieure comme une panacée; il est tout aussi important d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide.

36. Soulignant que l'essor du commerce mondial crée des perspectives supplémentaires pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'intervenant se réjouit de ce que le Document final du Sommet mondial de 2005 reconnaisse l'importance d'intégrer tous les États dans le système commercial mondial et de faciliter l'accession à l'OMC des pays en développement et des pays en transition. Il faut espérer que la réunion ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Hong Kong, constituera un tournant décisif pour le Cycle de Doha et également pour la réalisation des objectifs de développement.

37. L'intervenant souscrit à l'appel en faveur d'une perspective à plus long terme en matière de financement du développement, notamment l'idée de créer des mécanismes à caractère volontaire. Cependant, il faut fixer des objectifs réalistes sans succomber à la tentation d'imposer des solutions qui ne bénéficient pas d'un appui universel. La délégation russe comprend l'importance d'améliorer la gestion de l'environnement au niveau mondiale et soutient l'idée du Secrétaire général de créer un système mondial d'alerte rapide dans le cadre d'une stratégie internationale de prévention des catastrophes remaniée. Elle est également favorable à l'organisation, au cours de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, d'une concertation de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Les

décisions issues du Sommet concernant les activités opérationnelles de l'ONU sont équilibrées et traduisent les discussions en cours sur l'amélioration de l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement. Tous les efforts de réforme en cours doivent reposer exclusivement sur les décisions des États Membres. Il est fondamental de faire respecter le principe de l'intégrité institutionnelle et les mandats de tous les organismes qui ont des activités opérationnelles. Enfin, les nouvelles sources de financement éventuelles ne doivent pas se substituer aux contributions volontaires en faveur d'activités opérationnelles, qui permettent aux organisations du système des Nations Unies d'opérer de manière neutre et apolitique.

38. **M. Jenie** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que le quart de la population des pays en développement vit au-dessous du seuil de pauvreté et que le fossé entre riches et pauvres ne cesse de s'élargir. Aussi est-il essentiel de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, même si le climat économique international n'est pas toujours favorable aux pays en développement, comme en atteste la récente Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale.

39. Lors du deuxième sommet ASEAN-ONU, qui s'est tenu à New York en septembre 2005, l'ASEAN a donné acte à l'ONU de son soutien à la création de ses communautés économique, socioculturelle et pour la sécurité. Le soutien de l'ONU à l'initiative d'intégration de l'ASEAN et à la mise en œuvre du Programme d'action de Vientiane, qui vise essentiellement à accélérer l'intégration de l'ASEAN et les efforts visant à réduire l'écart qui existe entre les États Membres sur le plan du développement, est particulièrement important. La coopération entre l'ASEAN et l'ONU doit être renforcée et englober les questions essentielles liées au développement, en particulier la lutte contre la pauvreté, la prévention et le contrôle des maladies infectieuses, la gestion des catastrophes naturelles, les questions transnationales, le commerce et l'investissement ainsi que l'énergie.

40. Malgré les différences de niveau de développement économique entre ses pays membres, l'ASEAN souhaite jouer un rôle de premier plan dans l'évolution générale de la région Asie-Pacifique. Elle se félicite du fait que l'on reconnaît davantage le rôle complémentaire de la coopération Sud-Sud et demande

instamment à la communauté internationale et aux institutions financières internationales de continuer de soutenir, grâce à une coopération triangulaire, la mise en œuvre du Plan d'action de Doha ainsi que les initiatives régionales, telles que le Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, lequel sert de passerelle entre les deux continents.

41. Le développement ne peut découler que d'un partenariat mondial véritable et équilibré, tel que le définissent les engagements pris par les pays développés à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey en 2002, tandis que les pays en développement doivent poursuivre leurs efforts pour mobiliser les ressources nationales et créer les meilleures conditions qui soient pour leur développement, en accord avec leurs priorités et capacités. Une réunion de suivi à la Conférence de Monterrey sera très utile pour faire le bilan des progrès réalisés; l'ASEAN remercie le Qatar d'avoir offert de l'accueillir en 2007.

42. Il est essentiel d'agir sur plusieurs questions importantes. L'engagement qui n'a que trop tardé de consacrer 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement et l'établissement d'un calendrier pour atteindre cet objectif à l'horizon 2015 sont encourageants. L'ASEAN espère que les pays développés qui n'ont pas encore pris cet engagement le feront et aussi qu'ils consacreront également 0,2 % de leur PNB à l'aide publique au développement des pays les moins avancés.

43. Parmi les autres questions urgentes figurent l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'aide et le soutien à l'initiative visant à supprimer la dette devenue insupportable de plusieurs pays pauvres très endettés et à trouver une solution viable aux problèmes d'endettement des pays en développement à revenu intermédiaire, éventuellement en convertissant le service ou le principal de la dette en capitaux destinés à de nouveaux projets d'une valeur au moins égale et susceptibles d'engendrer des recettes. Il faut aussi soutenir la sixième réunion ministérielle de l'OMC, qui doit se tenir à Hong Kong en décembre 2005, et renouveler l'appel en faveur de la réalisation des objectifs du Programme de Doha pour le développement. À cet égard, il importe de redonner leur élan aux négociations commerciales multilatérales; l'ASEAN s'engage à apporter son soutien sans réserve à l'établissement de modalités complètes concernant

l'accès aux marchés pour les produits agricoles et non agricoles, et à la réalisation de progrès dans les domaines des services, de la facilitation des échanges, de l'amélioration des règles et de la solution des questions de mise en œuvre. Les pays clefs doivent montrer la voie pour accélérer le rythme des négociations en cours. Il faut poursuivre les efforts de réforme de la structure financière internationale, notamment en donnant aux pays en développement l'occasion de mieux se faire entendre dans les institutions de Bretton Woods et de participer davantage à leurs travaux.

44. Il convient de se pencher sur la question des catastrophes naturelles; l'ASEAN accueille favorablement la mise en place d'un système mondial d'alerte rapide se fondant sur les capacités régionales et nationales. L'ASEAN demande instamment à la communauté internationale de continuer de soutenir dans leurs efforts de reconstruction et de relèvement, comme convenu par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/279, les pays frappés par le tsunami qui s'est produit dans l'océan Indien.

45. La question de l'énergie et les prix élevés des combustibles sont des facteurs vitaux touchant le développement. Compte tenu de la dépendance mondiale à l'égard des combustibles fossiles et de la diminution de l'offre, il faut déployer davantage d'efforts pour réaliser des économies d'énergie et trouver de nouvelles sources d'énergie, notamment renouvelables. Il faut aussi que les engagements concernant le développement durable, les sciences et les technologies, et les « initiatives à effet immédiat » soient respectés.

46. **M. Effah-Apenteng** (Ghana) dit que le document issu du Sommet représente un compromis réaliste entre les préoccupations et intérêts divergents des États Membres de l'ONU. Un certain nombre d'engagements importants ont été pris lors du Sommet; ainsi, tous les gouvernements se sont engagés fermement et sans ambiguïté à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015, tandis que les pays développés se sont montrés plus enclins à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement d'ici à 2015, et que les pays en développement se sont engagés à promouvoir une gestion avisée des affaires publiques, à lutter contre la corruption, à appliquer des politiques macroéconomiques rationnelles et à employer les deniers publics de manière efficace et transparente.

47. L'importance de mettre en place des sources novatrices de financement du développement a été reconnue et il a été convenu d'envisager des mesures supplémentaires visant à assurer la viabilité à long terme de la dette moyennant un accroissement du financement sous forme de dons et l'annulation de l'intégralité de la dette publique multilatérale et bilatérale des pays pauvres très endettés et à réduire ou restructurer la dette des pays à revenu faible ou intermédiaire dont le niveau d'endettement n'est pas supportable.

48. Toutes les délégations se sont engagées à libéraliser leurs échanges et à s'employer à appliquer les volets du Programme de travail de Doha se rapportant au développement et la communauté internationale s'est déclarée résolue à renforcer la coopération avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) par le biais d'un appui cohérent à ses programmes et de la création d'un consortium international, auquel participeront les banques de développement, pour faciliter les investissements publics et privés consacrés à l'infrastructure en Afrique. Toutefois, il reste à concrétiser ces engagements. Le Ghana trouve encourageant l'accord conclu, lors des réunions annuelles du Fonds monétaires international et de la Banque mondiale, sur le financement de l'allègement de la dette, proposé en juin à Londres par les ministres des finances du Groupe des sept et approuvé en juillet par les chefs d'États et de gouvernement du Groupe des huit.

49. Les réformes politiques nationales, accompagnées d'une aide accrue et plus efficace, sont certes essentielles, mais ne sont pas suffisantes pour assurer un développement durable. Le commerce, en tant que moteur de la croissance, est un facteur critique : faute de résultats rapides et satisfaisants dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, les pays en développement ne pourront pas parvenir à la croissance économique nécessaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Si les engagements pris dans le Document final du Sommet en ce qui concerne la libéralisation du commerce et l'application des volets du Programme de travail de Doha se rapportant au développement sont suivis d'effets, on pourra considérer comme un résultat satisfaisant une réforme majeure des politiques relatives au commerce des produits agricoles visant à élargir l'accès aux marchés et à supprimer les

subventions qui faussent les échanges, des mesures visant à ouvrir les marchés aux produits industriels et aux services et une augmentation de l'aide en faveur du commerce pour permettre aux pays en développement de surmonter les difficultés qu'ils rencontrent sur le plan de l'offre et renforcer leur capacité à profiter des nouveaux débouchés commerciaux.

50. L'ONU peut jouer un rôle central en mettant sa vaste compétence technique au service des gouvernements des pays en développement pour les aider à formuler les plans nationaux qu'il leur faut mettre en œuvre dès 2006 pour atteindre les objectifs de développement.

51. **M. Nguyen Tat Thanh** (Viet Nam) rappelle que les principales institutions financières internationales ont prévu un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale. Celui-ci ajoutera aux difficultés auxquelles se heurtent les pays en développement du fait de l'iniquité du système économique international dans le cadre duquel nombre d'entre eux souffrent encore de mesures souvent arbitraires et unilatérales, de la répartition inégale de l'investissement étranger direct et de l'insuffisance persistante de l'aide publique au développement, au demeurant assortie de conditions de plus en plus rigoureuses. De ce point de vue, le Document final du Sommet apporte une lueur d'espoir.

52. Au cœur du système commercial multilatéral, il y a une absence grave de démocratie. On s'accorde à dire que le commerce est extrêmement important pour la croissance économique et le développement, mais nombre de pays en développement sont victimes de mesures protectionnistes injustifiées et le Cycle de Doha se trouve dans l'impasse, surtout pour ce qui est de l'agriculture. Le Sommet a préconisé la suppression des obstacles au commerce et l'ouverture des marchés pour permettre aux pays en développement de réaliser tout leur potentiel en matière d'exportation de produits agricoles, afin d'améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie de leurs populations, et d'imprimer un élan nouveau à l'économie mondiale dans son ensemble. La suite donnée à cette idée traduira la volonté des pays d'aller de l'avant.

53. L'investissement étranger direct et l'aide publique au développement demeurent essentiels, non seulement pour la croissance économique des pays en développement, mais également pour les efforts qu'ils déploient pour développer leurs capacités et mettre en place des politiques économiques avisées en vue de

réaliser les objectifs de développement. Les flux d'investissement étranger direct continuent à augmenter, mais le maintien de cette tendance n'est pas garanti. En outre, ils sont inégalement répartis : les 10 principaux pays bénéficiaires reçoivent les trois quarts de l'investissement étranger direct total destiné aux pays en développement. Qui plus est, l'aide publique au développement est loin d'atteindre le niveau de 0,7 % du PNB fixé comme objectif. Si cette situation persiste, de nombreux pays en développement pauvres, notamment les pays africains très endettés, seront incapables de réaliser leurs objectifs du Millénaire pour le développement. Le Viet Nam invite instamment les pays développés à adopter des politiques visant à favoriser l'investissement dans les pays en développement d'une manière qui soit plus équilibrée et à honorer leur engagement de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement à l'horizon 2015.

54. Il faut également traiter dans les meilleurs délais les questions de l'allégement de la dette et du degré d'endettement tolérable afin de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire. Le Viet Nam se réjouit de la décision du Groupe des huit d'annuler la dette auprès de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de la Banque africaine de développement de 18 pays à faible revenu.

55. Pour ce qui est de la coopération Sud-Sud, le Viet Nam poursuit une coopération tripartite fructueuse avec six pays africains.

56. **M. Kau** (Fidji) dit que le Document final du Sommet mondial de 2005 ne traite pas seulement du développement et de l'élimination de la pauvreté; il se réfère aussi à la paix et à la sécurité collective, aux droits de l'homme et l'état de droit ainsi qu'au renforcement du système des Nations Unies. Par ailleurs, il n'est pas possible d'assurer la sécurité si un milliard d'êtres humains risquent d'être laissés sur le bord du chemin. C'est pourquoi les partenaires commerciaux ont été invités de manière pressante à tenir compte des difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays en développement en période de réforme du commerce international et à leur apporter un concours au moment où prennent fin le traitement préférentiel et les prix garantis des produits de base. Le rythme des changements structurels en matière de commerce doit être plus réaliste et mieux adapté aux pays en développement.

57. Pour que la réforme du commerce soit couronnée de succès, l'accès aux marchés et des prix adéquats pour les produits de base sont essentiels. Il faut souligner aussi l'importance de la stabilité économique pour la réalisation des objectifs de développement. Les pays doivent avoir accès à un système financier et commercial mondial équitable. Les accords récents, tels que le Consensus de Monterrey et la Stratégie de Maurice, visent à ce que le cadre soit en place; il ne reste plus qu'à le mettre en œuvre.

58. Les Fidji se félicitent du calendrier que s'est fixé l'Union européenne pour atteindre de nouveaux niveaux d'aide publique au développement. Elles espèrent que ces fonds donneront une impulsion nouvelle à la mise en œuvre de projets dans les pays en développement et qu'ils parviendront aux bénéficiaires visés. Elles remercient leurs partenaires de leur soutien économique à la réforme de leur industrie sucrière; elles ont lancé des programmes pour encourager la diversification des cultures, soutenir les agriculteurs grâce à des stratégies pour le remboursement des prêts et les aider à élargir leur accès aux marchés. Cependant, ces efforts nationaux nécessitent un soutien aux niveaux régional et international.

59. Les Fidji conviennent que le développement durable constitue en soi un objectif central et estiment que tous les accords et plans d'action doivent être appréhendés à la lumière de leur aptitude à promouvoir le développement dans le sens des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles souhaitent appeler l'attention sur la nécessité de mettre en œuvre les mesures visées dans la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, laquelle offre un plan pour la réalisation des objectifs de développement.

60. De nombreuses facettes du développement se prêtent mieux à une action aux niveaux régional et national, le rôle de la communauté internationale étant d'apporter un appui structurel et économique pour permettre à des États souverains d'élaborer leurs plans de mise en œuvre. Le Gouvernement fidjien donne la priorité au développement des zones rurales et au financement d'un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes. Il consacre également des fonds à la lutte contre la pauvreté.

61. Les Fidji se réjouissent des efforts de coopération Sud-Sud et en particulier de la Déclaration de Jakarta

sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique. Elles demandent instamment aux institutions et organismes des Nations Unies et au Projet du Millénaire d'appuyer les recommandations figurant dans la Déclaration.

62. L'élimination de la pauvreté doit demeurer une préoccupation majeure de tous; il faut par ailleurs accorder une importance particulière au soutien des efforts déployés par les femmes pour parvenir à un développement durable et éliminer la pauvreté. Il faut prendre des mesures dans les meilleurs délais pour combattre les disparités qui existent entre riches et pauvres dans le domaine des technologies de l'information et des communications, lesquelles constituent un outil puissant de développement. La question des migrations revêt elle aussi une importance critique pour les Fidji et les autres pays en développement. Les Fidji attendent de l'Assemblée générale qu'elle donne une orientation politique pour le renforcement du Conseil économique et social et pour ce qui est d'octroyer plus de pouvoir au Secrétaire général pour diriger l'Organisation.

*La séance est levée à 13 h 5.*